

Un collectif de six associations attaque le projet hydrolien dans le golfe du Morbihan

Publié le 04 mai 2023 à 17h02



Le 2 janvier 2023, le préfet du Morbihan a autorisé l'expérimentation de deux hydroliennes entre l'île Longue, à Larmor-Baden, et la pointe du Monténo, à Arzon. Un collectif de six associations attaque cet arrêté en justice. (Photo François Destoc)

Un collectif réunissant six associations d'usagers ou de protection de l'environnement a déposé un recours devant le conseil d'État contre le projet expérimental hydrolien dans le golfe du Morbihan.

Elles ont attendu le dernier moment. Le 2 mai dernier, soit quatre mois, jour pour jour, après l'arrêté préfectoral autorisant l'expérimentation de deux hydroliennes dans le golfe du Morbihan, six associations réunies au sein d'un collectif ont déposé un recours devant le conseil d'État.

Elles suivent en cela l'association des pêcheurs du golfe du Morbihan, qui, le 6 mars 2023, a choisi la voie d'[un recours gracieux directement adressé au préfet](#), Pascal Bolot.

On trouve au sein de ce collectif la fédération d'associations de protection de l'environnement du golfe du Morbihan, les Amis du golfe, l'Unan 56, le club subaquatique les Vénètes, la Gaule vannetaise et la fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Craintes pour l'environnement du golfe

Ces six associations, qui revendiquent un total de 19 000 adhérents, invoquent la nécessité de préserver l'environnement remarquable qu'est le golfe du Morbihan et s'inquiètent d'un déploiement plus vaste d'hydroliennes après l'expérimentation.

Elles ont fait appel à l'avocat spécialisé dans l'environnement, Thomas Dubreuil, pour défendre leurs intérêts.

« Nous avons attendu la date butoir avant d'agir. Ce recours a été transmis à toutes les parties : le Conseil d'État, qui devra statuer, le préfet, qui a pris l'arrêté, et Morbihan énergies qui en est le bénéficiaire. Mais nous ne savons pas du tout quel sera le délai de réponse du conseil d'État », fait savoir Patrick Ageron, porte-parole du collectif et membre des Amis du golfe.

L'autorisation accordée par le préfet faisait suite à [l'avis pourtant défavorable](#) rendu par le commissaire-enquêteur après l'enquête publique menée à l'été 2022.